

Formulaire de demande de copie de document(s) ou de dossier médical

Identité du patient :

Civilité : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Melle <input type="checkbox"/> Mr	
Nom (de jeune fille)	
Prénom	
Date de naissance	
Adresse	
Code postal Localité	
Pays	
N° de téléphone/GSM	
Agissant en tant que : <input type="checkbox"/> Patient <input type="checkbox"/> Représentant légal (père, mère, tuteur) <input type="checkbox"/> Ayant droit/Personne de confiance/Mandataire	
Important : N'oubliez pas de joindre à la demande, une copie de <u>votre pièce d'identité</u> , ou tout document attestant de votre qualité de représentant légal, d'ayant droit, de personne de confiance ou de mandataire.	

Site concerné :

Jolimont Lobbes Nivelles Tubize

Type de copie souhaitée :

Hospitalisations (précisez au mieux les hospitalisations ou les spécialités médicales concernées)	
Consultations (précisez au mieux les consultations ou les spécialités médicales concernées)	
TOTALITE	<input type="checkbox"/> Copie complète de votre dossier médical
Autres	

Aucune copie de dossier pour un patient décédé → cf. article loi 9§4. Après le décès du patient, l'époux, le partenaire cohabitant légal, le partenaire et les parents jusqu'au 2^{ème} degré inclus ont, par l'intermédiaire du praticien professionnel désigné par le demandeur, le droit de consultation, pour autant que leur demande soit suffisamment motivée et spécifiée et que le patient ne s'y soit pas opposé expressément.

Modalités de transmission :

- remise de copies sur place
- envoi de copies à votre domicile
- envoi de copies à votre médecin traitant ou à un autre médecin de votre choix, précisez :
 nom :
 adresse :

Je m'engage à m'acquitter des frais relatifs à l'obtention de mon dossier (voir en annexe).

Date :

Signature :

Traitement des demandes, mise à disposition des copies et perception du coût

Centres Hospitaliers Jolimont (site de Jolimont) → Secrétariat de Direction Médicale (Mme Malburny - 064/23.39.00)

Centres Hospitaliers Jolimont (site de Lobbes) → Secrétariat de Direction (Mme Derval - 071/59.92.01)

Centres Hospitaliers Jolimont (sites de Nivelles et Tubize) → Secrétariat de Direction Médicale (Mme Plasman - 067/88 53.05)

11700



Les frais liés à l'ensemble des opérations visant à l'envoi d'un dossier sur demande du patient occasionnent une participation financière qui vous est facturée selon les modalités reprises dans l'Arrêté Royal du 02/02/2007 qui fixe le montant maximal par page copiée pouvant être demandé au patient dans le cadre de l'exercice du droit d'obtenir une copie du dossier patient le concernant. Vous trouverez dans le tableau ci-dessous un aperçu des frais :

Facturation des copies de dossiers médicaux (conformément à l'Arrêté Royal du 2 février 2007, la reproduction des documents peut être facturée ; l'envoi du dossier à un médecin est gratuit).

Page de texte reproduite sur papier à partir de la 11^{ième} page	0.10 euros (tvac) par page
Par examen(s) reproduit sur CD	10 euros (tvac) le cd
Le coût de la copie du dossier médical	Ne peut dépasser 25 euros (tvac) CD compris